

RAPPORT N° 99/1-08  
au Conseil Municipal

OBJET

**DECLASSEMENT DE ZONE NA AU POS  
COLLEGE DE LA BRETAGNE**

**BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE**

Par Délibération en séance du 18 décembre 1998, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure de concertation préalable à la modification du Plan d'Occupation des Sols sur les secteurs NA du Collège de La Bretagne.

Ce déclassement est destiné à permettre la construction des vestiaires liés au plateaux sportifs.

Il concerne une superficie d'environ 12 000 m<sup>2</sup>.

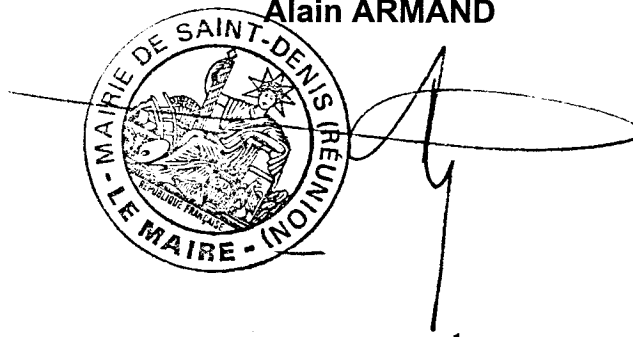
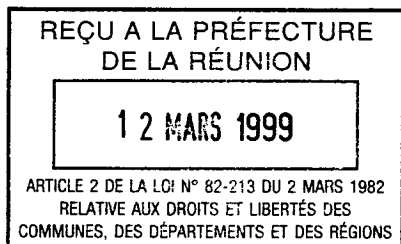
La concertation s'est déroulée sous la forme de panneaux d'exposition avec registre à la Mairie Annexe de La Bretagne et d'une réunion d'information avec les propriétaires concernés.

Aucune opposition n'a été formulée.

Je vous demande d'approuver le bilan de la concertation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Alain ARMAND**



DELIBERATION N° 99/1-08  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 26 février 1999

OBJET

DECLASSEMENT DE ZONE NA AU POS  
COLLEGE DE LA BRETAGNE

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/1-08 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Aménagement ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

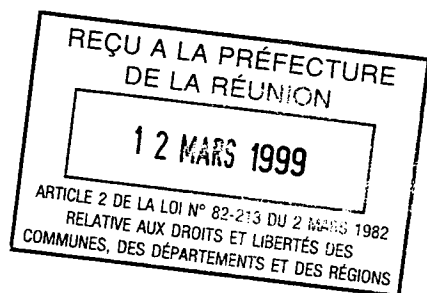
**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le bilan de la concertation préalable relatif au déclassement de zone NA au POS sur le site sportif du Collège de La Bretagne.

---

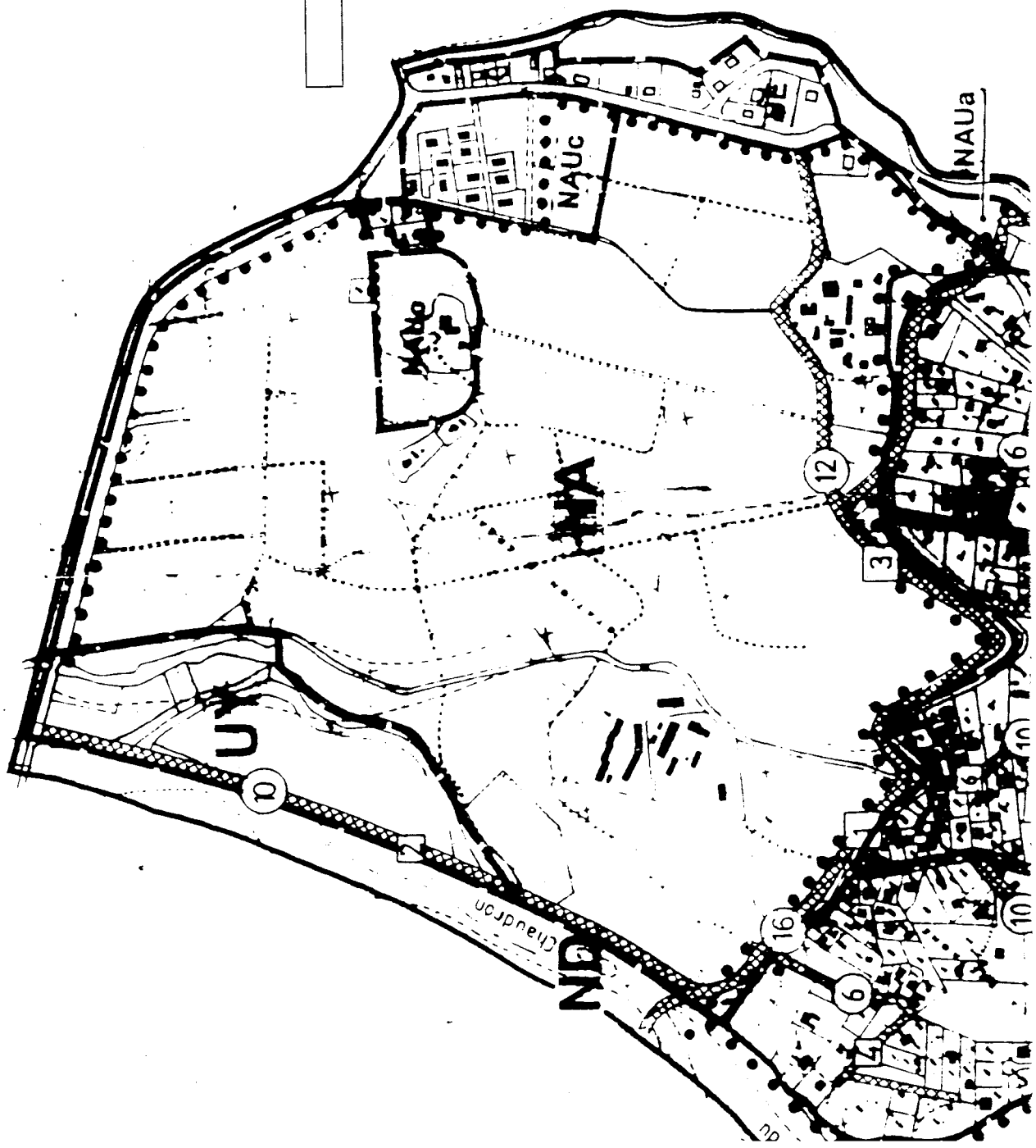
Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 5 MARS 1999

Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Alain ARMAND



REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION  
12 MARS 1999  
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

POS ACTUEL



PROPOSITION DE MODIFICATION  
OBJET DE LA CONCERTATION

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

12 MARS 1999

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982

